

*Questions orales*

J'ai demandé que ce document soit déposé il y a environ un an ou deux. Comme nous avons la directive du cabinet n° 35, pourrait-on déposer également le document intitulé «Le rôle, les tâches et les méthodes du service de sécurité de la GRC», afin que nous disposions d'une information complète sur ces questions?

● (1420)

**L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question posée par le député en 1973, je vais vérifier au hansom quelle était exactement la question et quelle réponse on lui a apportée à l'époque.

En ce qui a trait à la directive du cabinet n° 35, comme le député le sait, on a supprimé la cote sécuritaire de ce document il y a quelque temps. Je suis ravi que le député en ait obtenu un exemplaire par l'entremise de la Commission d'enquête McDonald. Pour ce qui est de sa question concernant la correspondance entre le général Dare et M. Bourne, je me ferai un plaisir d'examiner cette correspondance et je donnerai en temps voulu la réponse qui me semblera appropriée.

**M. Nielsen:** Le solliciteur général a très adroitement évité de me dire s'il était disposé à produire le document intitulé «Le rôle, les tâches et les méthodes du service de sécurité de la GRC», que j'ai réclamé il y a un ou deux ans.

Ma prochaine question est la suivante. Si la directive du cabinet n° 35 traite des critères régissant la sécurité dans la Fonction publique du Canada, elle ne traite pas des critères s'appliquant aux sous-ministres et chefs d'organismes, auxquels le secrétaire du cabinet, M. Robertson, a adressé sa note du 27 décembre 1963. Il me semble que ces critères devraient au moins s'appliquer aux sous-ministres et aux chefs d'organismes. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à produire tout document qui décrirait les critères applicables aux chefs d'organisme, aux sous-ministres et même aux ministres eux-mêmes en matière de cote sécuritaire?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que c'est à la Commission royale d'enquête McDonald qu'il faut s'adresser. En effet, ces documents ont été mis à la disposition de cette dernière pour son enquête et son rapport.

Par ailleurs, pour savoir si les critères exposés dans la directive du cabinet n° 35 s'appliquent aux sous-ministres et autres hauts fonctionnaires, c'est au premier ministre ou au président du Conseil privé qu'il faut s'adresser; aussi, je me renseignerai auprès d'eux.

\* \* \*

**L'ÉDUCATION****LE FINANCEMENT DE PROGRAMMES À L'INTENTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Au Canada, les établissements d'enseignement supérieur entrent actuellement dans une phase de déclin qui est alarmante; la belle preuve, c'est que les frais de scolarité seront portés à \$1,000 l'année prochaine, dans les provinces Maritimes. On est en train de se demander si le Ryerson Polytechnical Institute de Toronto peut demeurer un institut polytechnique. La popula-

[M. Nielsen.]

tion estudiantine diminue très rapidement dans tous les établissements et on y fait de moins en moins de recherche scientifique.

Le secrétaire d'État envisage-t-il de s'entretenir aussitôt que possible avec les ministres de l'Éducation afin de voir ce qu'il convient de faire pour maintenir un système d'enseignement digne de ce nom et progressiste, ce qui est absolument indispensable dans tout pays qui ne veut pas se laisser dépasser.

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, il y a deux ans que j'en discute avec les membres du Conseil des ministres de l'Éducation. Il y a une mesure qui les intéresse beaucoup, et moi aussi, d'ailleurs, c'est le projet de loi tendant à modifier la loi canadienne sur les prêts aux étudiants que j'ai présenté moi-même à la Chambre. J'aimerais que le député arrive à convaincre ses collègues qu'il faut adopter ce bill en toute hâte puisque c'est son parti qui fait de l'obstruction.

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, dans les milieux universitaires, on ne pense pas tellement que la question des prêts constitue le noeud du problème. Presque tous les établissements se sont plaints du fait que la qualité de l'enseignement en général ainsi que la recherche scientifique et les bibliothèques se ressentent des restrictions budgétaires.

Le ministre est-il disposé à consulter non seulement les ministres de l'Éducation mais aussi les représentants de l'Association des universités et collèges du Canada, et des autres associations que l'enseignement universitaire touche de très près?

● (1425)

**M. Roberts:** A la différence du député, je trouve très importante la question des prêts aux étudiants, à l'instar des membres de chacun des gouvernements provinciaux qui ont prié instamment la Chambre d'adopter ce projet de loi. Je me suis entretenu avec des représentants de tous les organismes qu'a mentionnés le député, à l'exception peut-être des professeurs d'université avec lesquels je serais heureux de m'entretenir quand cela leur conviendra.

**LES RÉDUCTIONS BUDGÉTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION**

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Une question supplémentaire l'intention du vice-premier ministre. Le premier ministre a accepté la semaine dernière à Vancouver de s'entretenir avec les représentants de l'Union nationale des étudiants pour discuter des répercussions qu'auraient selon eux sur l'éducation les réductions budgétaires du gouvernement fédéral.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si on a pris ou si prendra bientôt les dispositions nécessaires afin que les représentants des 400,000 étudiants puissent se préparer pour le genre de rencontre qu'ils espèrent avoir avec le premier ministre?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Je n'ai pas abordé la question avec le premier ministre de sorte que je ne puis pas vraiment donner de réponse utile au député; je transmettrai cependant au premier ministre les instances du député à cet égard.